

# Catalogue RubberGard™ et Ultraply™ TPO





5, Allée Félix Nadar 33700 MERIGNAC  
☎ 05 56 02 76 39 | 📠 : 05 56 34 14 79  
[www.epdm-aquitaine.com](http://www.epdm-aquitaine.com)

**Responsable secteur Nord**

Eric DORDIGUE  
07 89 22 81 20  
[edordigue@epdm-aquitaine.com](mailto:edordigue@epdm-aquitaine.com)



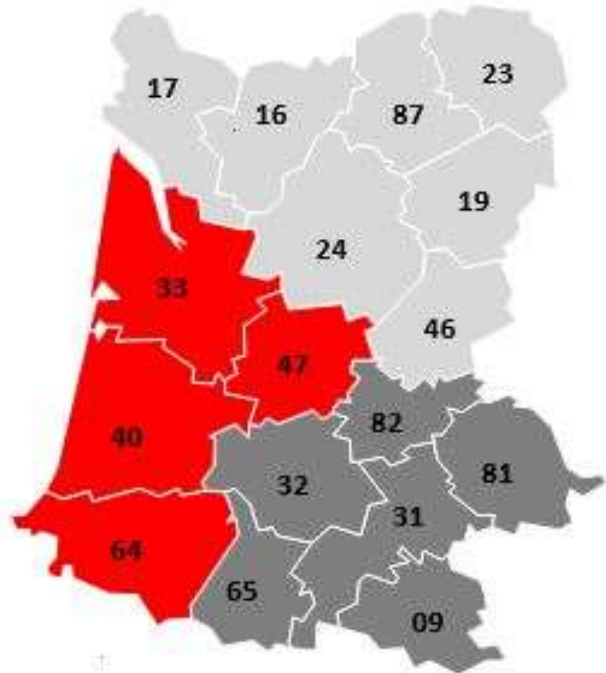
**Responsable secteur Centre**

David TALZAC  
07 88 09 07 59  
[dtalzac@epdm-aquitaine.com](mailto:dtalzac@epdm-aquitaine.com)



**Responsable RubberGard secteur Sud**

Nicolas GUIRAUD  
06 32 72 74 13  
[nguiraud@epdm-aquitaine.com](mailto:nguiraud@epdm-aquitaine.com)



**Directeur**

Xavier RICCI  
06 15 69 69 98  
[xricci@epdm-aquitaine.com](mailto:xricci@epdm-aquitaine.com)

**Assistante de direction**

Sophie BULOIS  
05 56 00 89 20  
[assistantedirection@epdm-aquitaine.com](mailto:assistantedirection@epdm-aquitaine.com)

**Assistante commerciale**

Sandrine GADEAUD  
05 56 00 89 17  
[sandrine.gadeaud@epdm-aquitaine.com](mailto:sandrine.gadeaud@epdm-aquitaine.com)

**Responsable Dépôt**

Eric DECTOT  
05 56 00 89 18 – 06 73 32 64 30  
[edectot@epdm-aquitaine.com](mailto:edectot@epdm-aquitaine.com)

**Service Technique et Formation**

Pascal GRINAS  
07 87 51 38 43  
[pascal.grinas@epdm-aquitaine.com](mailto:pascal.grinas@epdm-aquitaine.com)



<b>Membranes RubberGard™</b>	
Systèmes d'étanchéité RubberGard	8
Membranes EPDM	9
Colles	10
<b>Accessoires auto-adhésifs</b>	
QuickPrime: primaire adhérence	11
QuickSeam : FormFlash – SA Flashing – RMA – Batten Cover	11 - 12 - 13
<b>Accessoires de fixation</b>	
Metal Batten Strip	14
Termination Bar	14
Plaquettes et Vis	15
<b>Accessoires QuickSeam</b>	
Pipe Flashing	16
Conduit Flashing	16
WalkWay Pad	16
Mastics	17
Produits de nettoyage	17
<b>Pare-vapeur</b>	17
<b>Isolant</b>	
Isogard HD	18
Resista AK	18
Colles pour panneaux isolants	18
<b>Accessoires</b>	
Naissance	19
Crosse	20
<b>Produits complémentaires</b>	
Kit outil	20
Petit outillage	20
<b>Membranes Ultraply™ TPO</b>	
Les systèmes d'étanchéité	21 - 22
Les membranes EPDM	23
Accessoires	24
<b>Formation et Réseaux entrepreneurs agréés</b>	
Réseau entrepreneurs Agréés	25
Formation	26

# DÉROULEZ LE FUTUR DE L'ÉTANCHÉITÉ



- ✓ RubberGard™ Epdm est une membrane d'étanchéité monocouche en caoutchouc synthétique conçue pour les toitures plates ou inclinées des bâtiments commerciaux, industriels et résidentiels. Elle se caractérise par une durabilité, une résistance et une capacité d'adaptation exceptionnelles face aux défis présents et futurs posés par les bâtiments.
- ✓ A la différence des autres membranes d'étanchéité traditionnelles sur le marché, l'installation de RubberGard™ EPDM ne nécessite pas de flamme, ce qui rend les conditions de travail sur site plus sûres. Comme il s'agit d'une membrane monocouche, elle constitue une solution d'étanchéité de toiture légère, qui est rapide et facile à installer.
- ✓ En plus d'être un système complet pour des performances durables, Firestone propose aux étancheurs une formation en atelier, une assistance technique pendant le chantier ou un audit avant le démarrage ou après la réception du chantier.

## Pourquoi choisir les systèmes d'étanchéité RubberGard EPDM ?

### ✓ Durabilité et longévité exceptionnelles

Grâce à leur composition, les membranes EPDM offrent une résistance inégalée à l'ozone, aux rayons ultraviolets et aux températures extrêmes. Comme la membrane EPDM ne contient aucun plastifiant ni retardateur de flamme, ses caractéristiques restent stables et inchangées au fil du temps. Différentes études de durabilité montrent une durée de vie de plus de 50 ans.

### ✓ Pose rapide

Les membranes RubberGard EPDM sont faciles à mettre en œuvre. Elles sont disponibles en grandes nappes pouvant atteindre jusqu'à 15,25 m de large et 61 m de long (930m<sup>2</sup>) en une seule pièce, permettant ainsi de réduire considérablement le nombre de joints sur chantier ainsi que le temps de mise en œuvre.

### ✓ Haute flexibilité et élasticité

Les membranes d'étanchéité RubberGard™ EPDM restent souples mêmes à basses températures (-45°), permettant leur mise en œuvre toute l'année. Elles disposent également d'une élasticité supérieure à 300% qui leur permet de s'adapter aux mouvements du support et aux fluctuations de températures.

### ✓ Coût global réduit

La membrane RubberGard EPDM nécessite peu voire pas d'entretien. Si nécessaire, la membrane RubberGard EPDM peut être réparée avec les produits de type QuickSeam, même après plusieurs dizaines d'années d'utilisation. Cette caractéristique unique, associée à sa durabilité exceptionnelle et aux coûts de mise en œuvre réduits des systèmes d'étanchéité RubberGard permettent d'obtenir un coût global du cycle de vie minimal.

### ✓ Une membrane écologique

Firestone RubberGard EPDM est un matériau inerte, à l'impact environnemental limité, et ce tant au niveau de sa production, de sa formulation que de sa mise en œuvre. La membrane ne dégage pas de substances toxiques, ce qui permet la récupération des eaux de surface pour un usage domestique. Les usines de fabrication EPDM de Firestone ont obtenu la certification ISO 14001, qui témoigne de l'engagement de Firestone dans la gestion de l'environnement.

### ✓ Compatible avec les toitures végétales extensives et les installations photovoltaïques

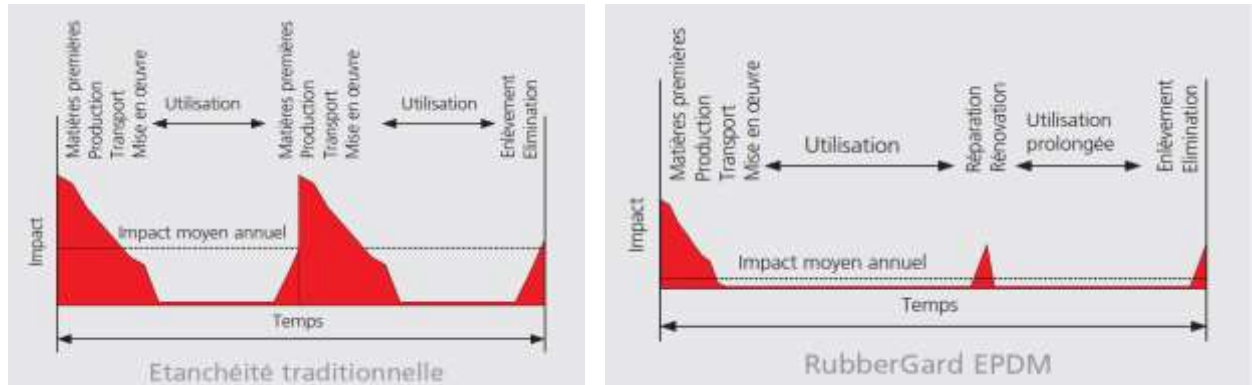
Firestone RubberGard EPDM a passé avec succès le test FLL de résistance à la pénétration des racines. La membrane RubberGard EPDM est donc parfaitement compatible avec les systèmes de toiture verte extensive, utilisant une végétation sédum relativement légère et n'exigeant que très peu d'entretien. La membrane d'étanchéité Firestone RubberGard EPDM peut être combinée facilement avec des installations photovoltaïques, grâce à sa résistance aux températures extrêmes, sa résistance à la déchirure et à l'usure, ainsi que sa durabilité supérieure.





## Qu'est-ce qui rend le système d'étanchéité EPDM tellement durable ?

- L'impact environnemental d'un matériau de construction est principalement fonction de l'impact initial lié au processus de production, étant donné qu'il est quasiment nul pendant son utilisation avant d'augmenter légèrement lors de son remplacement et son élimination. Le remplacement d'une membrane d'étanchéité constitue donc une catastrophe environnementale. La mise en œuvre d'un nouveau complexe d'étanchéité implique en effet des coûts de production, de main d'œuvre, de transport et d'énergie supplémentaire.



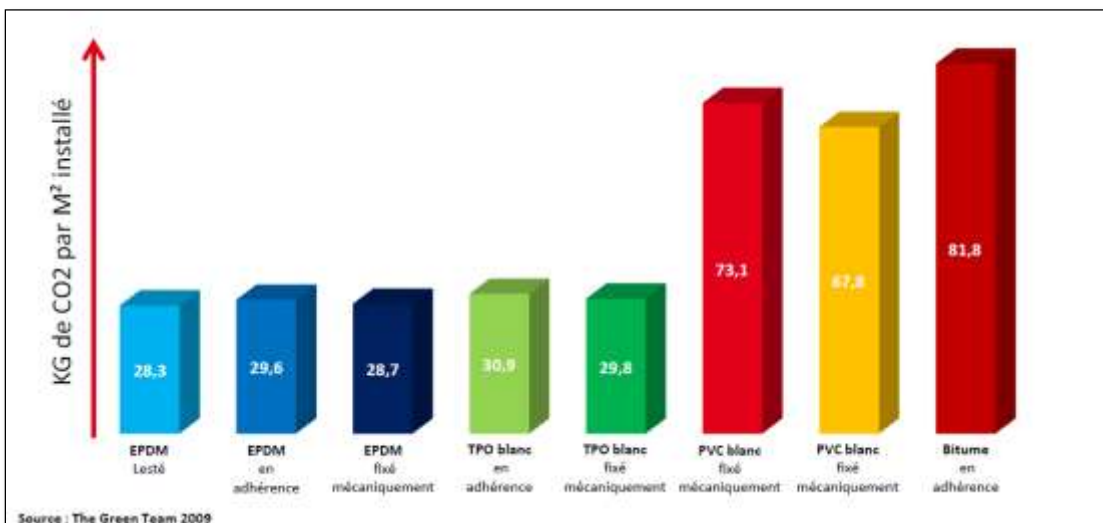
## Les avantages d'une membrane de couleur noire

Dans les régions où le nombre de jours de chauffage est supérieur au nombre de jours d'air conditionné, la mise en œuvre d'une membrane EPDM noire au-dessus d'un isolant haute performance peut diminuer votre facture d'énergie et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. En général, la mise en œuvre d'une membrane EPDM noire au-dessus d'un isolant haute performance est préférable à une membrane blanche réfléchissante dans le cas où l'énergie est essentiellement utilisée pour le chauffage du bâtiment.

## Un bilan carbone très favorable

GreenTeam Inc\*. a mené une étude analysant l'impact sur le climat, l'atmosphère, l'eau et la toxicité de diverses membranes, ainsi que des bitumes modifiés. Les premiers résultats montrent que l'impact sur l'environnement des membranes EPDM est moins élevé que celui des membranes SBS, PVC et TPO.

Par le passé, Greenpeace et le magazine "Green Building Digest" avaient déjà placé les membranes EPDM en haut de la liste des « membranes dont l'impact environnemental est limité.



\*GreenTeam Inc. est un groupe de consultants stratégiques spécialisés dans les problèmes de l'industrie de construction, et plus spécifiquement la construction durable et les questions environnementales.

# 5 SYSTEMES DE TOITURE HAUTES PERFORMANCES

## Quel est le système d'étanchéité EPDM idéal ?

Cela dépend de conditions spécifiques. Vous avez l'intention d'installer une nouvelle étanchéité ou de rénover votre étanchéité actuelle ? Vous souhaitez une toiture accessible ou non, une toiture verte, une toiture avec une installation photovoltaïque ?

**RubberGard™** EPDM convient à toutes les installations, même sur les toitures les plus difficiles.

### Système Lesté

Le système lesté de Firestone est un système d'étanchéité EPDM économique. La membrane est posée librement sur son support et maintenue en place à l'aide de graviers ou de dalles.



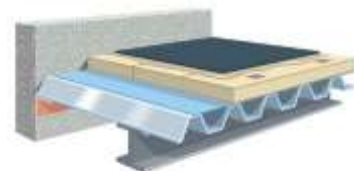
### Système en Toiture Inversée

Variante du système lesté conventionnel, idéal pour les toitures supportant une circulation régulière et/ou sous des climats extrêmes.



### Système en Adhérence Totale

Le système en adhérence totale de Firestone est un système léger, particulièrement flexible. Ce système d'étanchéité est adapté aux toitures courbées, à configuration irrégulière ou pouvant supporter des charges limitées, pourvu que le support soit compatible avec les colles Firestone utilisées.



### Système par Fixations Mécaniques RMA

Le système RMA de Firestone est un système d'étanchéité léger par fixations mécaniques sans perforation de la membrane EPDM, basé sur l'utilisation de la bande auto-adhésive QuickSeam RMA : une bande d'EPDM renforcé sur laquelle deux bandes auto-adhésives de type QuickSeam Splice Tape sont laminées dans le sens longitudinal.



### Système par Fixations Mécaniques MAS

La membrane est posée librement sur un support compatible et fixée mécaniquement à l'aide de lattes d'ancrage. Celles-ci sont ensuite étanchées par les bandes QuickSeam™

Batten Cover Strip. Le système MAS de Firestone offre une alternative au système RMA dans le cas de toitures à configuration irrégulière ou de toitures qui comportent de nombreux pénétrations et obstacles.



## Membrane RubberGard™ LSFR | Epaisseur : 1,14mm

La membrane Firestone RubberGard™ EPDM LSFR (Low Slope Fire Retardant) est une membrane en caoutchouc synthétique vulcanisée à 100 % à base d’Éthylène-Propylène-Diène Monomère. La membrane est composée de deux feuilles laminées à partir d’un mélange caoutchouteux pour un meilleur comportement au feu.

### Membrane RubberGard LSFR Epaisseur 1,14 mm - 1,35 kg/m<sup>2</sup>

CODE	Dimensions - m	Surface M <sup>2</sup>	Poids	Long Mandrin
W56LE451010	3.05m x30.50m	92,90	139,35	3,35
W56LE451510	4.57m x 30.50m	139,40	209,10	2,59
W56LE451610	5.08m x 30.50m	154,80	232,20	5,28
W56LE452010	6.10m x 30.50m	185,80	278,70	3,35
W56LE452510	7.62m x 30.50m	232,30	348,45	2,84
W56LE453010	9.14m X 30.50m	278,70	421,41	3,35

### Membrane RubberGard LSFR Epaisseur 1,5 mm - ..... kg/m<sup>2</sup> et non 1.14

CODE	Dimensions - m	Surface M <sup>2</sup>	Poids	Long Mandrin
W56LE601010	3.05m x30.50m	92,90	139,35	3,35
W56LE601610	5.08m x 30.50m	154,80	232,20	5,28
W56LE602010	6.10m x 30.50m	185,80	278,70	3,35
W56LE602510	7.62m x 30.50m	232,30	348,45	2,84



Lors du calcul, tenir compte du recouvrement du support et des relevés. Ajouter 150 mm à la dimension des relevés afin de faciliter la mise en œuvre.





## BA 2012 | COLLE EN POT

### liquide

La colle Bonding Adhésive BA-2012 de Firestone est une colle de contact solvantée utilisée pour coller les membranes RubberGard™ EPDM sur des isolants compatibles, mais également sur des supports en bois, en métal, en maçonnerie et autres supports acceptables (ancienne étanchéité bitumineuse, ardoisées et revêtements alu).

#### Application :

- A l'aide de nos rouleaux à poils moyen résistants aux solvants.
- Avec le BetterSpreader (encolleuse), nous consulter.



#### Consommation :

Entre 2,35 et 2,75 m<sup>2</sup> de surface de toiture par litre au rouleau et 2,75 à 3,5 m<sup>2</sup>/L au BetterSpreader.

CODE	Désignation	Couverture au rouleau
W563587103	BA 2012 – 20L	60 m <sup>2</sup>
KIT_OUTILS_RG*	KIT RUBBERGARD	-



(\* ) Ce kit qui comprend : Seau pour QuickPrime Plus + 4 grands rouleaux + 4 manches petits rouleaux + 2 roulettes doubles + 1 ciseau + 2 mélangeurs + 1 boîte de craie + 1 poignée 4 éponges + 1 balai coco large avec son manche

## BA 2012 S | COLLE EN CANISTER

### pulvérisée

La colle Bonding Adhésive BA-2012 de Firestone est une colle de contact solvantée utilisée pour coller les membranes RubberGard™ EPDM (**uniquement pour les relevés**) sur des isolants compatibles, mais également sur des supports en bois, en métal, en maçonnerie et autres supports acceptables (ancienne étanchéité bitumineuse, avec revêtements alu).

#### Application :

A l'aide du flexible et du pistolet avec extension 60cm pour le canister.

CODE	Désignation	Couverture
W563581084	BA-2012 S – 17L	65 à 70m <sup>2</sup>
W563581082	PISTOLET avec lance de 60 cm	-
W563581081	FLEXIBLE long. 4m	-
W563581086	NETTOYANT	-



## Technologie simple d'assemblage

Les grandes nappes EPDM sont assemblées sur site par des bandes auto-adhésives de type Firestone QuickSeam Splice Tape. Cette technologie permet une réduction significative de la procédure d'assemblage. Elle est simple d'application et fiable à long terme.



## QuickPrime™ Plus | Primaire d'adhérence

Le QuickPrime™ Plus de Firestone est un primaire utilisé pour nettoyer et préparer la membrane RubberGard™ EPDM et/ou le support d'étanchéité avant l'application des produits QuickSeam™, mastics Pourable Sealer et/ou Lap Sealant. Le primaire permet l'activation de la surface de la membrane EPDM et améliore la qualité du joint. Le QuickPrime Plus doit être appliqué avec le tampon et l'applicateur QuickScrubber™ ou QuickScrubber™ Plus.



### Mise en œuvre :

Appliquer le QuickPrime Plus sur la surface de la membrane EPDM et/ou du support d'étanchéité à encoller au moyen du tampon et de l'applicateur, avec d'amples mouvements de va-et-vient et en pressant suffisamment jusqu'à ce que la surface soit bien noire. Laisser sécher complètement avant d'appliquer les produits QuickSeam.



CODE	Désignation	Conditionnement
W563587041	QUICKPRIME PLUS	Carton de 4 bidons de 3,78l
W563582045	30 éponges et 4 poignées	Unité
W563582046	4 éponges et 1 poignée	Unité

## QuickSeam™ Splice Tape | Jonction de membranes

La bande QuickSeam™ Splice Tape de Firestone est une bande auto-adhésive de 76 mm (3") ou 152 mm (6") de large utilisée pour réaliser la jonction des lés de membrane RubberGard™ EPDM

### Mise en œuvre :

Préparer la membrane RubberGard™ EPDM au QuickPrime™ Plus, à l'exclusion de tout autre produit, avec le QuickScrubber™



CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1603	QUICKSEAM SPLICE TAPE 3"	Larg. 7,62 cm x Long. 30,50 m
W56RAC1626	QUICKSEAM SPLICE TAPE 6"	Larg. 15,25 cm x Long. 30,50 m

## QuickSeam™ FormFlash | Habillages de détails en 3D

La bande Firestone QuickSeam™ FormFlash™ de 152mm (6"), de 229mm (9"), de 305mm (12") ou de 450mm (18") de large est une bande d'EPDM non vulcanisée laminée sur une bande auto-adhésive de type QuickSeam. Elle est utilisée pour habiller les angles intérieurs et extérieurs, les traversées de toiture, les émergences et autres détails de toiture conformément aux préconisations de Firestone.



### Mise en œuvre :

Appliquer sur la zone à étancher le Primaire QuickPrime Plus, bien laisser sécher. Découper une pièce de QuickSeam Formflash dans le rouleau à la dimension voulu en arrondissant les bords au ciseau. Enlever le papier autocollant et appliquer votre « patch ». Bien maroufler celui-ci.

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC0650	QUICKSEAM™ FORMFLASH 6"	Larg. 15 cm x Long. 15,25 m
W56RAC1650	QUICKSEAM™ FORMFLASH 9"	Larg. 22,5 cm x Long. 15,25 m
W56RAC1653	QUICKSEAM™ FORMFLASH 12"	Larg. 30 cm x Long. 15,25 m
W56RAC162A	QUICKSEAM™ FORMFLASH 18"	Larg. 45 cm x Long. 15,25 m

## Bande QuickSeam™ Flashing 5" | Profils de rive

La bande QuickSeam™ Flashing 5" de Firestone de 127 mm (5") de large est une bande d'EPDM non vulcanisé laminée sur une bande QuickSeam. Cette bande auto-adhésive est utilisée pour réaliser la finition des profils de rive.

### Mise en œuvre :

A n'utiliser que dans une dimension plane. **Ne pas utiliser** pour les détails tridimensionnels (ex: angles). Appliquer du QuickPrime™ Plus sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer et maroufler

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1615	QUICKSEAM™ FLASHING 5"	Larg. 12,7 cm x Long. 30,5 m

## QuickSeam™ 18" SA Flashing | Habillage de détails en 2D

La bande QuickSeam™ SA Flashing de Firestone est constituée d'une membrane RubberGard™ EPDM non renforcée de 1,5 mm d'épaisseur et de 457 mm (18") de large, laminée à une bande auto-adhésive de type QuickSeam. Elle est protégée d'un film polyester aisément détachable et résistant aux intempéries. La bande QuickSeam SA Flashing est utilisée pour habiller des détails où de l'EPDM vulcanisé est requis ou privilégié : relevés, gouttières, avaloirs, réparations de toiture, embase des pénétrations rondes.

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1620	QUICKSEAM™ SA FLASHING	Larg. 45 cm x Long. 15,25 m

## QuickSeam™ Reinforced Perimeter Fastening Strip | Renfort Périométrique

La bande QuickSeam™ Reinforced Perimeter Fastening Strip (RPFS) est constituée d'une bande auto-adhésive QuickSeam Splice Tape de 76 mm (3") laminée sur une bande d'EPDM de 152 mm (6") de large renforcé par une grille polyester de haute résistance. Cette bande est utilisée pour les fixations d'embase sans perforation de la membrane de la partie courante comme décrit dans les spécifications Firestone.



### Mise en œuvre :

Dérouler la bande QuickSeam RPFS avec le côté papier vers le haut et avec le tape le plus éloigné possible du relevé. Fixer au support au moyen de lattes d'ancrage Firestone ou de plaquettes appropriées et de fixations adéquates placées tous les 300 mm maximum. Appliquer le primaire QuickPrime Plus sur l'arrière de la membrane RubberGard EPDM. Lorsque le primaire est sec, enlever le papier de la bande QS RPFS et encoller la membrane EPDM sur celle-ci. Maroufler la bande silicone afin d'assurer une bonne adhésion.

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1632	QUICKSEAM™ RPFS	Larg. 15,24 cm x Long. 30,5 m
W56RAC4182	PLAQUETTE V-PLATE	Par 500

## Bande QuickSeam™ R.M.A. | Fixation membrane RMA

La bande QuickSeam R.M.A. est constituée de deux bandes auto-adhésives QuickSeam Splice Tape laminées sur une bande d'EPDM renforcée RubberGard™ MAX de 254 mm (10") de large. Cette bande est utilisée pour le système d'étanchéité R.M.A. par fixations mécaniques sans perforation de la membrane RubberGard™ EPDM comme décrit dans les spécifications de Firestone.



CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1610	BANDE ADHESIVE RMA	Long : 30,50 ml/rouleau

### Mise en œuvre :

Dérouler la bande QuickSeam R.M.A. avec le papier vers le haut conformément au plan de calepinage. Lorsque les bandes sont positionnées correctement, fixez-les au support au moyen de lattes d'ancrage Firestone ou de plaquettes appropriées et de fixations adéquates. Appliquer le primaire QuickPrime Plus sur l'arrière de la membrane RubberGard EPDM. Lorsque le primaire est sec, enlever les papiers de la bande QuickSeam R.M.A. et encoller la membrane EPDM sur celle-ci. Maroufler les bandes afin d'assurer une bonne adhésion.



## Bande QuickSeam™ Batten Cover | Pontage des lattes d'ancrage MAS

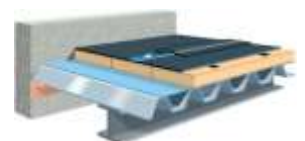
La bande Firestone QuickSeam™ Batten Cover Strip de 152 mm (6") de large est une bande d'EPDM semi-vulcanisé laminée sur une bande auto-adhésive de type QuickSeam. Elle est utilisée pour recouvrir et étancher les lattes métalliques installées sur la membrane dans un système MAS, conformément aux préconisations de Firestone.



### Mise en œuvre :

Appliquer le QuickPrime Plus sur la partie à étanché, laisser sécher. Appliquer le QuickSeam Batten Cover Strip avec une légère tension. Bien maroufler celui-ci sur toute sa longueur.

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC1616	QUICKSEAM BATTEN COVER STRIP	Larg. 15,24 cm x Long. 30,5 m



## Metal Batten Strips | Lattes d'ancrage métalliques

La latte d'ancrage métallique (en bobine ou à l'unité) de Firestone utilisée pour fixer mécaniquement la membrane RubberGard™ EPDM ainsi que les différents détails selon les spécifications Firestone et les carnets de détails.

### Mise en œuvre :

Placer les lattes suivant le plan de calepinage et les fixer au support avec les vis Firestone adéquates. Afin d'éviter un fléchissement de la latte, il est recommandé d'installer toutes les fixations à la profondeur adéquate, en commençant par les trous aux extrémités de la latte. Visser de telle sorte que la tête de la vis effleure la latte. Ne pas sur ou sous visser. Les lattes contiguës doivent se recouvrir à leur extrémité, et doivent être fixées par une seule vis insérée dans le trou du recouvrement des deux lattes.



CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC3053	METAL BATTEN STRIPS	Larg. 2,5 cm x Long. 3,05 m
W56RAC3052	COILED METAL BATTEN STRIPS	Larg. 2,5 cm x Long. 67,06 m

## Aluminium Termination Bar | Profilé de finition aluminium

La Termination Bar Firestone est un profil en forme de C, en aluminium, destiné à la fixation de la membrane RubberGard™ EPDM au droit des relevés, sur un support lisse ou tout autre surface comme le béton ou le métal. Elle peut être employée avec tous les systèmes.



### Mise en œuvre :

Appliquer un cordon de mastic Water Block Firestone entre la membrane et le mur à 20 mm des bords. Fixer la latte d'ancrage aux trous perforés, avec les vis appropriées, en veillant à un ratio tel que la compression du mastic Water Block contre le mur soit permanente (tous les 200 mm maximum). Retirer l'excès de mastic Water Block au dessus de la Termination Bar et confirmer à l'aide du mastic Lap Sealant ou de tout autre mastic de haute performance.

CODE	Désignation	Conditionnement
W56RAC3061	TERMINATION BAR	Larg. 2,74 cm x Long. 3,05 m



## Plaquette de fixation | Isolant

Les plaquettes d'isolant Firestone ont été conçues spécialement pour fixer les panneaux ISOGARD™ HD et RESISTA AK en combinaison avec les vis universelles ou HD de Firestone.

Les plaquettes métalliques permettent d'obtenir un support plan et lisse pour recevoir la membrane RubberGard™ EPDM et limitent les risques de poinçonnement sur des toitures végétales ou photovoltaïques.

CODE	Désignation	Conditionnement
PLAQUETTEISO200	Plaquette Isolant 64x64 Diam 4,7	Par 200
PLAQUETTE_ISOLANT	Plaquette Isolant 64x64 Diam 4,7	Par 1000
VI01171	Plaquette 82x40R AC trou RMA / TPO	Par 1000



## Vis | Isolant

La vis, combinée aux plaquettes appropriées, est utilisée pour la fixation des lattes d'ancrage et Termination Bar pour fixer mécaniquement la membrane RubberGard™ EPDM ou tout autre accessoire sur acier et divers supports bois.



Elles sont utilisées à l'aide de plaquettes spécifiques destinées à la fixation de l'isolant ou des panneaux de répartition.

CODE	Longueur vis	Quantité par bidon
VIS_4.8X65/200	4,8x65	200
VIS_4.8X80/200	4,8x80	200
VIS_4.8X140/200	4,8x140	200
VIS_EVDF2C_4.8X200	4,8x200	100
VIS_EVDF2C_4.8X240	4,8x240	100
VIS_EVDF2C_4.8X260	4,8x260	100
VIS_EVB_DF_4.8X80	4,8x80	500
VIS_EVB_DF_4.8X90	4,8x90	500
VIS_EVB_DF_4.8X100	4,8x100	500
VIS_EVB_DF_4.8X160	4,8x160	500
VIS_EVB_DF_4.8X180	4,8x180	500
VIS_EVDF_2C_4.8X32	4,8x32	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X65	4,8x65	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X75	4,8x75	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X80	4,8x80	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X90	4,8x90	1000
VIS_EVDF2C_4.8X100	4,8x100	1000
VIS_EVDF2C_4.8X120	4,8x120	1000
VIS_EVDF2C_4.8X140	4,8x140	1000

# Accessoires QuickSeam, Mastics et Nettoyants

## QS Pipe Flashing | Sortie de ventilation

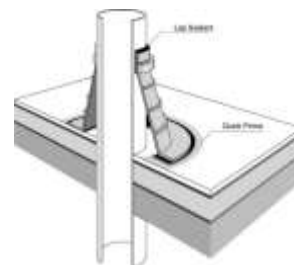
Le QS Pipe Flashing est constitué d'un manchon préfabriqué en EPDM dont la platine est auto-adhésive. Il est destiné à la finition des pénétrations de section circulaire rigides de 25 mm à 150 mm et muni d'un collier de serrage.



### Mise en œuvre :

Découper le manchon au diamètre inférieur requis. Appliquer du QuickPrime+™ sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer le QS Pipe Flashing et maroufler. Pour les instructions de pose, se référer aux spécifications Firestone.

CODE	Désignation	Dimensions
W563581063	PIPE FLASHING	2,5 cm à 15,24 cm



## QS Conduit Flashing | Sortie de tuyauterie ou câble

Le QS Conduit Flashing est constitué d'un manchon préfabriqué en EPDM dont la platine est auto-adhésive. Il est destiné à la finition des pénétrations de section circulaire rigides de 13 mm à 64 mm et muni d'un collier de serrage.



### Mise en œuvre :

Découper le manchon au diamètre requis. Appliquer du QuickPrime+™ sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer le QS Conduit Flashing et maroufler. Pour les instructions de pose, se référer aux spécifications Firestone.

CODE	Désignation	Dimensions
W563581070	CONDUIT FLASHING	1,27 cm à 6,4 cm

## QuickSeam™ WalkWay Pads | Chemin de circulation

QuickSeam™ WalkWay Pads de Firestone est une dalle de caoutchouc de haute qualité sous laquelle sont laminées des bandes de QuickSeam™ Splice Tape destinée à protéger la membrane RubberGard EPDM du trafic régulier (entretien périodique, accès aux zones techniques, etc...).

CODE	Désignation	Dimensions
W56RAC1860	QUICKSEAM™ WALKWAY PADS	76 cm x 76 cm



## Lap Sealant HS | Mastic de Confirmation

Mastic Lap Sealant HS est un mastic utilisé pour protéger et étancher les bords coupés des produits QuickSeam. Lap Sealant est également utilisé pour la finition d'autres détails.



CODE	Désignation	Conditionnement
W56358703E	LAP SEALANT – Environ 6 ml de joint	Carton de 25

## Water Block Sealant | Mastic de compression

Mastic Water Block Sealant est un mastic à base de butyle utilisé pour assurer l'étanchéité lorsque maintenu sous compression, p.ex. sous des amorces d'eaux pluviales ou au droit des finitions.



CODE	Désignation	Conditionnement
W563587071	WATER BLOCK – Environ 3 ml de joint	Carton de 25

## Splice Wash | Produits de nettoyage

Le Splice Wash de Firestone est utilisé pour nettoyer et préparer la membrane Firestone RubberGard™ EPDM contaminée avant de la coller selon les spécifications et détails de Firestone.

Le nettoyant Firestone est un dégraissant à base d'alcool, doté de propriétés d'évaporation ultra-rapide, conçu pour enlever efficacement tout type de colle, de mastic Firestone ou de produits contaminants sur la membrane RubberGard™ EPDM, ou sur des surfaces métalliques et toutes autres surfaces résistantes aux solvants.



CODE	Désignation	Conditionnement
W563587066	CLEAR SPLICE WASH	19 L
W563587066E	CLEAR SPLICE WASH SW - 100	3,78 L

## MEMBRANE PARE VAPEUR

Le pare-vapeur est **obligatoire au DTU** dès lors qu'une isolation par l'extérieur est prévue sous la membrane. Il protège le support du point de rosée qui pourrait se créer au contact de la vapeur d'eau dégagée à l'intérieur du bâtiment et du froid de l'extérieur.



*Il se pose entre le support (béton ou bois) et l'isolant par encollage, avec une application préalable du thermo primaire sur le support.*

CODE	Désignation	Conditionnement	Dimension	Surface
W56358900VE	V-GARD	Firestone	1,08m x 50m	54m <sup>2</sup>
W563587190	PRIMAIRE PARE-PARE VAPEUR SB	Firestone	5l	15m <sup>2</sup>
W563567191	PRIMAIRE PARE-VAPEUR SB	Firestone	19l	50m <sup>2</sup>

## IsoGard HD | Panneaux de Répartition

Firestone a développé des panneaux PIR de grandes dimensions (122 x 225 cm soit 2,74 m<sup>2</sup>).

Ils sont constitués d'une mousse polyisocyanurate à cellules fermées revêtue sur les 2 faces d'un voile de verre renforcé ± 150g/m<sup>2</sup>.

Le panneau Firestone IsoGard HD possède une haute résistance à la compression et une très bonne stabilité dimensionnelle. Il est compatible pour des étanchéités monocouches synthétiques mises en œuvre en adhérence totale.

Prévoir 12 fixation par panneaux



CODE	Désignation	Epaisseur mm	Valeur R	PAN / PAL	FIX / PAN
W8H3GG050F	ISOGARD HD	127	0,21	46	12

## Resista AK | Panneaux d'Isolation PIR Hautes Performances

En tant qu'élément du complexe d'étanchéité de toiture Firestone, les panneaux isolants Firestone RESISTA présentent un ensemble de caractéristiques & avantages :

- Compatibles avec tous les systèmes d'étanchéité de toitures monocouches, idéal pour l'adhérence totale.
- Applicables sur bac acier, béton ou support bois.
- Résistance thermique et résistance à la compression exceptionnelles.
- Firestone RESISTA offre une protection exceptionnelle contre le feu, le vent et la moisissure.
- Les panneaux RESISTA possèdent la certification ACERMI ainsi que le Factory Mutual (FM).
- Le double revêtement du voile de verre non organique laminé sur les deux faces du panneau isolant, répond aux critères minimaux de la norme ASTM D3273 concernant la résistance à la moisissure.

CODE	Désignation	Epaisseur mm	Valeur R	Dimension en mm (*)
WP22FF0302	RESISTA AK 30	30	1,30	600 x 1200
WP22FF0402	RESISTA AK 40	40	1,75	600 x 1200
WP22FF602	RESISTA AK 60	60	2,65	600 x 1200
WP22FF802	RESISTA AK 80	80	3,50	600 x 1200
WP22FF1042	RESISTA AK 104	104	4,60	600 x 1200
WP22FF1202	RESISTA AK 120	120	5,30	600 x 1200
WP22FF1402	RESISTA AK 140	140	6,15	600 x 1200

(\*) Nous consulter pour connaître nos disponibilités.

## Accessoires | Colles pour panneaux isolants

Cette gamme de colles polyuréthane permet d'éviter la fixation mécanique de l'isolant sur les supports difficiles (béton, ancien bitume avec support fragile...). Elle permet de coller les panneaux isolants sur le pare-vapeur auto-adhésif (en neuf) ou sur l'ancien bitume directement (en rénovation).

CODE	Désignation	Marque	Conditionnement	Couv
SOUDA 250	COLLE SOUDATHERM 250	SOUDAL	Bombe 500 ml	10 m <sup>2</sup>
COLLSOUDA330	COLLE SOUDTHERM 330	SOUDAL	Canister	120 m <sup>2</sup>
6190000	PISTOLET 250 – ALFA 19	-	Unité	-
PISTSOU330	PISTOLET 330 – longueur 1m avec Tuyau	-	Unité	-
NETTSOUDA	CLEANER 500 ml	SOUDAL	Unité	-

## Accessoires | Naissance - eaux pluviales en EPDM

- Mise en œuvre :**
- Après avoir posé la membrane EPDM RubberGard™ à l'aide de votre Bonding Adhésive sur les parties courantes et les relevés, percez la membrane au niveau de l'évacuation.
  - Mettez l'EP en place et fixez-la au support.
  - Appliquez du QuickPrime Plus sur la partie à traiter. Attendez le séchage du primaire.
  - Recouvrez ensuite la platine avec QS FormFlash/ SA FLASHING en respectant les recouvrements minimum de 7,5 cm, marouflez et percez l'ouverture.

CODE	Désignation	Dimension en mm (*)
DEPALU3	Trop Plein Alu	Diam 30
DEPALU5	Trop Plein Alu	Diam 50
DEPALUT	Trop Plein Alu	Diam 60
100 - 200	Naissance DEPALU Conique	D100/200 mm
DEPALU1	Naissance DEPALU 140 Drte	Ht 500 plat 380 R
DEPALU100	Naissance DEPALU 100 Drte	Ht 500 plat
DEPALU125	Naissance DEPALU 125 Drte	Ht 500 plat 370 R
DEPALU180	Naissance DEPALU 180 Drte	Ht 500 plat 400 R
DEPALU2	Naissance DEPALU 160 Drte	Ht 500 plat 400 R
DEPALUO	Naissance DEPALU 90 Drte	Ht 500 plat 330 R
090-300-065-100	Naissance d'angle EPDM	65/100/90
090-300-100-100	Naissance d'angle EPDM	100/100/90
090-040-240-060	Naissance D60 EPDM	Diam 60 x 240
090-040-240-075	Naissance D75 EPDM	Diam 75 x 240
090-040-240-080	Naissance D80 EPDM	Diam 80 x 240
090-040-240-090	Naissance D90 EPDM	Diam 90 x 240
090-040-240-100	Naissance D100 EPDM	Diam 100 x 240
090-040-240-125	Naissance D125 EPDM	Diam 125 x 240
210-020-080-125	Crapaudine D80 - 125	Diam 80 / 125
210-030-090-010	Pare graviers angulaire	H L P : 11 x 18 x 7
210-030-080-200	Pare graviers universel D80-200	Diam 80/200

Conditionnement : à l'unité





## Accessoires | Crosse Alu – Boîte à câbles

La crosse Alu et la boîte à câbles sont indispensables pour faire passer des câbles et tuyaux à travers notre membrane EPDM. Recommandées pour les panneaux solaires et photovoltaïques ainsi que les climatisations.

CODE	Désignation	Dimensions
CTVALU040	Crosse Alu D40 plat 310	Diam 40
CTVALU050	Crosse Alu D50 plat 310	Diam 50
CTVAKU080	Crosse Alu D80 plat 310	Diam 80



CODE	Désignation	Dimensions
PASSCABLES	Boîte à câbles Galva	100x100 Ht500 + Capot 205x105 Ht110
PASSCABLES_RENO	Boîte à câbles Galva Demi-coquille	100x100 Ht500 + Capot 205x105 Ht110

## PRODUITS COMPLEMENTAIRES

EPDM vous propose une gamme complète d'outillage destinée à une application facile de la membrane EPDM RubberGard™.

CODE	Désignation	Description
KIT_OUTILS_RG	KIT RUBBERGARD	Les indispensables à la pose : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 manches petits rouleaux</li> <li>• 2 roulettes doubles</li> <li>• 1 ciseaux</li> <li>• 2 mélangeurs</li> <li>• 1 balai coco avec son manche</li> <li>• 1 poignée + 4 tampons applicateurs</li> </ul>
W563582026	Roulette à Maroufler (1,22m)	Pour maroufler les joints
NT-SBSR	Roulette à Maroufler Double 45/15	Destinée à maroufler les produits auto-adhésifs de type Quick Seam
W563587065	POURABLE SEALER S-10	Résine Pourable Sealant 3,78 litres ( Protection des joints Tape 3'') – Végétalisation

Kit Outil



Pourable Sealer

Roulette à Maroufler



Roulette à Maroufler Double



# Membranes UltraPly TPO™

## Firestone UltraPly™ TPO : Une membrane écologique

Le système d'étanchéité Firestone UltraPly™ TPO est une membrane thermoplastique polyoléfine. Cette membrane armée combine la flexibilité d'une membrane en caoutchouc et la soudabilité d'une membrane thermoplastique. Il est conçu pour les toitures plates ou à faible pente.



### ✓ Facilité d'application

Disponible dans plusieurs largeurs. Son poids faible en fait la membrane idéale pour tout complexe de toiture, rénovation ou construction neuve.

### ✓ Joints soudés à l'air chaud

Les joints soudés à chaud forment un ensemble homogène grâce à la fusion de la membrane supérieure et inférieure. Le procédé de soudure des joints permet l'application des systèmes d'étanchéité UltraPly™ TPO toute l'année et sous diverses conditions climatiques

### ✓ Longévité et durabilités supérieures

L'absence de plastifiants ainsi que de retardateurs au feu halogènes confère à l'UltraPly™ TPO une excellente résistance aux rayons ultra-violets et à l'ozone. Elle offre également une bonne résistance aux champignons et aux algues ainsi qu'aux substances chimiques présentes sur les toitures.

### ✓ Réflectivité exceptionnelle

La surface de couleur claire de l'UltraPly™ TPO réfléchit les rayons du soleil avant même qu'ils ne soient absorbés et convertis en chaleur, assurant ainsi l'équilibre énergétique du bâtiment.

### ✓ Couleur

Les couleurs standards de la membrane Firestone UltraPly™ TPO sont le blanc et le gris.

### ✓ Membrane écologique

Un système d'étanchéité de toiture de couleur claire, respectueux de l'environnement combinant l'esthétique et une résistance exceptionnelle aux rayons ultra-violets et aux intempéries.

# Un Système d'étanchéité adapté à chaque toiture

Les systèmes d'étanchéité UltraPly™ TPO ont été conçus pour répondre aux critères de performance de la plupart des toitures commerciales et industrielles. Firestone offre de nombreuses possibilités de mise en œuvre qui répondent parfaitement aux défis rencontrés lors de travaux de rénovation ou de constructions neuves.

## Système Lesté

Avec le système lesté de Firestone, les membranes TPO sont posées librement sur un support compatible. Les membranes adjacentes sont superposées avec un recouvrement minimum de 75 mm et sont soudées entre elles à l'air chaud. Elles sont ensuite recouvertes de gravillons ou de dalles (min de 50 kg/m<sup>2</sup>).

Le système TPO lesté est applicable sur tout bâtiment dont la toiture peut supporter le poids du lestage et dont la pente est inférieure à 10%.



## Système en Adhérence Totale

Les membranes TPO sont entièrement collées sur un support compatible en utilisant la colle de contact Bonding Adhésive TPO de Firestone. Les membranes adjacentes sont superposées avec un recouvrement minimum de 75 mm et sont soudées entre elles à l'air chaud.

Ce système peut être utilisé pour toute toiture dont le support est compatible avec le système de fixation de l'isolant et dont la résistance à l'arrachement est suffisante. L'isolant doit être compatible avec les colles de contact de Firestone.

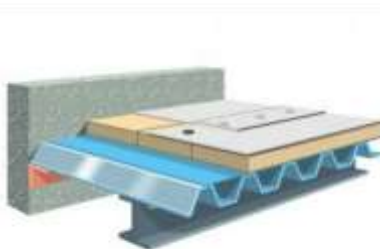


## Système par fixation mécanique

Le système Firestone UltraPly TPO par fixation mécanique utilise des membranes de différentes largeurs allant jusqu'à 3,05 m. Le choix de la largeur de la membrane ainsi que du nombre de fixations est fonction du calcul de résistance aux vents.

Le recouvrement minimum de membranes adjacentes est de 150 mm.

Les lés sont fixés mécaniquement au support au moyen de vis et de plaquettes, positionnées dans le recouvrement des lés à environ 50 mm du bord de la membrane. Les membranes sont soudées à l'air chaud.



# MEMBRANES Ultraply™ TPO

## Membrane Ultraply™ TPO Epaisseur 1,2 mm

CODE	Dimensions - m	Surface M <sup>2</sup>	Couleur
W56TPM3A39	1m x 30.50m	30,50	Blanc
W56TPM3A59	1.50m x 30.50m	45,75	Blanc
W56TPM3A79	2m x 30.50m	61,00	Blanc
W56TPMGA59	1.50m x 30.50m	45,75	Gris
W56TPMGA79	2m x 30.50m	61,00	Gris

## Membrane Ultraply™ TPO Epaisseur 1,5 mm

CODE	Dimensions - m	Surface M <sup>2</sup>	Couleur
W56TPM3C39	1m x 30.50m	30,50	Blanc
W56TPM3C59	1.50m x 30.50m	45,75	Blanc
W56TPM3C99	3.05m x 30.50m	93,02	Blanc
W56TPM3C79	2m x 30.50m	61,00	Blanc
W56TPMGC39	1m x 30.50m	30,50	Gris
W56TPMGC59	1.50m x 30.50m	45,75	Gris

## Membrane Ultraply™ TPO Epaisseur 1,8 mm

CODE	Dimensions - m	Surface M <sup>2</sup>	Couleur
W56TPM3E59	1.50m x 30.50m	45,75	Blanc
W56TPMGE39	1m x 30.50m	30,50	Gris
W56TPMGE59	1.50m x 30.50m	45,75	Gris
W56TPMGE79	2m x 30.50m	61,00	Gris



# ACCESSOIRES Ultraply™ TPO

## Accessoires

CODE	Désignation	Conditionnement
W56TPO3001	Cut Edge Sealant Blanc	3,78l
W56TPOG001	Cut Edge Sealant Gris	3,78l
W56TPO3002	General Purpose Sealant Blanc	Cartouche de 300 ml
W56TPO3013	Large Pipe Flashing Blanc	10,16 cm à 20,32 cm
W56TPO3017	Unsupported Flashing Blanc	0,61 m x 15,25m
W56TPOG026	Unsupported Flashing Gris	0,61 m x 15,25m
W56TPO301C	Coins intérieur et extérieur Blanc	7,5 cm x 7,5 cm x 15 cm
W56TPOG01C	Coins intérieur et extérieur Gris	7,5 cm x 7,5 cm x 15 cm
W56TPO301U	Universal Pipe Flashing Blanc	2,54 à 15,24 cm
W56TPOG01U	Universal Pipe Flashing Gris	2,54 à 15,24 cm
W56TPO3023	Coated Métal Blanc	1,22m x 3,05m
W56TPO3024	WalkWay Pad Blanc	Rouleau 0,76m x15,25m
W56TPO30T7	Quick SeamFlashing Blanc	14 cm x 30,50m
W56TPOG0T7	Quick SeamFlashing Gris	14 cm x 30,50 m
W56TPOPL03	Plaquette HD Seam Plate TPO 1000	Boîte de 1000
X106976	Rouleau de pression Teflon (Diam 28mm)	unité
X201320	Poinçon de contrôle des soudures	unité



## Colle

CODE	Désignation	Conditionnement
W56358704A	Primaire single ply quickprime	11,3 litres
W56TPO3005	UltraPly TPO Bonding Adhesive	19 litres



## Naissance

CODE	Désignation	Dimensions - m
150-040-240-090	Naissance TPO	D90mm H240
150-300-065-100	Naissance d'angle	65/100/90
150-300-100-100	Naissance d'angle	100/100/90



# RESINE

## Impermax :

Garantie jusqu'à 25 ans



### Domaines d'application

- Toitures, terrasses
- Balcons, casquettes
- Chéneaux
- Coursives, gradins

Etanchéité liquide, application à froid, en neuf et en rénovation. ATE 06/0263  
Résine Polyuréthane mono-composant, souple élastique teintée.

### Avantages :

- Polyuréthane mono-composant
- Application facile : rouleau, pinceau, pistolet airless, spatule crantée
- Adapté pour les zones difficiles d'accès
- Excellente résistance à la fissuration
- Élasticité supérieure à 450%
- Pente nulle admise
- Stable aux UV
- Très bonne résistance aux variations de température
- Passage intensif piéton / véhicule léger

# VEGETALISATION

## Bac pré-cultivé: Ecosedum Pack

Une solution pour une végétalisation clé en main rapide et sécurisante. Le principe consiste à déposer sur la toiture des bacs pré-cultivés directement sur la membrane d'étanchéité anti-racine. La pose est rapide (environ 300<sup>2</sup>/ jour) le **rendu est immédiat** et le résultat spectaculaire. La couverture végétale du système "tout-en-un" est constituée de différents **sedums** dont la couleur du feuillage évolue au cours des saisons. La teinte peut varier du vert au rouge et les fleurs sont généralement jaunes, blanches, rouges et roses. L'un des nombreux avantages est sa pose bord à bord, son faible entretien, sa floraison variée. Le bac pré-cultivé est garanti 20 ans.

Ecosedum pack light  
une végétalisation légère



Ecosedum pack light  
immeuble de grande hauteur



Ecosedum pack biodiversité  
Végétalisation diversifiée



# GAZON SYNTHETIQUE

Le Gazon **Green Touch®** est un gazon synthétique avec trame ultra résistance en Polyurethane. Il est garanti 15 ans Usine, certifié fabricant, à compter de la date de fabrication.

- DTEX élevé
- Une bonne polymérisation
- Résistance UV
- 10 gammes : épaisseur de 20 mm à 40 mm



## FORMATION | Niveau 1 et Niveau 2

EPDM Aquitaine vous propose un programme de formation RubberGard : Apprendre la pose de système d'étanchéité de toitures terrasses EPDM RubberGard avec un technicien Firestone.

Ce programme comprend :

- ✓ 1 journée de formation (caractéristiques du produit et pratique sur maquette)
- ✓ 1 assistance chantier (date à définir avec le technicien)

L'objectif de ce programme est de vous familiariser avec tous les systèmes de mise en œuvre du système d'étanchéité Firestone :

- Prescriptions de pose suivant les supports,
- Etudes des documents techniques, la réglementation,
- Apprentissage des bons gestes pour gagner du temps et de l'efficacité lors de la pose des membranes EPDM Firestone

Formation pour les professionnels qui souhaitent mettre en œuvre les produits EPDM

Formulaire d'inscription sur le site : [www.epdm-aquitaine.com](http://www.epdm-aquitaine.com) ou par mail : [contact@epdm-aquitaine.com](mailto:contact@epdm-aquitaine.com)



## Réseau entrepreneurs agréés RubberGard™ |

Une pose de qualité et des chantiers réguliers sont l'opportunité d'intégrer la grande famille des entrepreneurs agréés.

Ce réseau vous permet d'obtenir un marketing vous identifiant comme un professionnel de la pose de l'EPDM RubberGard™.

Ce statut matérialise la reconnaissance par Firestone du savoir-faire technique de ses Entrepreneurs Partenaires, et de leur capacité à délivrer un chantier réalisé dans les règles de l'art, conforme aux recommandations contenues de l'avis technique RubberGard™ de Firestone.



*Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter votre commercial*



## JOURNÉE DE FORMATION

### Membranes d'étanchéité EPDM pour toiture terrasse Firestone RubberGard - Niveau 1

La membrane EPDM Firestone RubberCover™ est la solution idéale et durable pour les toitures résidentielles plates telles que : Habitations, Extensions, Chalets, Vérandas, Auvents, Garages, Abris de jardin, Gouttières et Chéneaux.

Programme : **Mise en œuvre étanchéité EPDM et entraînement sur maquettes**

Horaires : **De 8h30 à 16h00**

Prix : **Gratuit !** (Le matériel + La formation + Le repas)

Fiche d'inscription à retourner par e-mail à [contact@epdm-aquitaine.com](mailto:contact@epdm-aquitaine.com) ou par courrier

**Attention : clôture des inscriptions 5 jours avant la formation !**

- Site 33 : **EPDM AQUITAINE - 5, allée Félix Nadar - 33700 MERIGNAC**
- Site 87 : **COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE - Rue Charles Lavauzelle - 87350 PANAZOL**
- Site 31 : **COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE - 10 rue Agricol Perdiguier - 31830 PLAISANCE DU TOUCH**

Date de formation souhaitée : \_\_\_\_\_  
(selon planning et disponibilités !)

Société : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Nom 1 : \_\_\_\_\_ Nom 2 : \_\_\_\_\_

Nom 3 : \_\_\_\_\_ Nom 4 : \_\_\_\_\_

# Conditions Générales de Ventes

## ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les ventes entre notre société et ses clients. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les commandes conclues. Toute commande implique, de la part du client, l'acceptation des présentes C.G.V. D'un commun accord entre les parties et sauf stipulations expresses contraaires rédigées par écrit accordées par notre société à ses clients, nos ventes sont toujours faites aux conditions décrites ci-après. Le fait pour notre société de ne pas prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Nos catalogues, prospectus, publicité, tarifs n'ont qu'une valeur informative et indicative. Les présentes C.G.V. ont été élaborées dans le cadre du droit positif en vigueur. En cas de modification de celui-ci pour des raisons indépendantes de la volonté de notre société, cette dernière sera éventuellement contrainte de modifier la structure de ses C. G. V. et/ou d'en suspendre l'application. D'une façon générale, tous les produits figurant notamment sur lesdits catalogues, prospectus, publicités et tarifs ne peuvent être considérés comme des offres fermes. Notre société s'engage à fournir des produits d'une qualité marchande conforme aux normes et aux usages en vigueur dans la profession. La vente aux particuliers est interdite. Les produits sont destinés à des professionnels.

**ARTICLE 2 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** 2.1 Les produits vendus par notre société ne deviendront la propriété de l'acheteur qu'après paiement intégral des sommes dues par celui-ci. Seul l'encaissement effectif des chèques ou des LCR vaudra paiement conformément à l'article 11.1. Notre société se réserve la propriété des produits vendus jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix convenu y compris le prix des services annexes et notamment des frais de transport lorsqu'ils sont dus. 2.2 L'acheteur devra veiller jusqu'au transfert de propriété à la bonne conservation des produits, et des moyens d'identification apposés par notre société sur les articles, conformément aux mentions des documents de vente. Notre société se réserve la faculté de vérifier par tout moyen de droit de son choix que l'acheteur s'est conformé aux obligations ci-dessus, sans que ce dernier puisse s'opposer à cette vérification. 2.3 L'acheteur s'engage à informer notre société de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété. 2.4 L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. En cas d'inscription d'un nantissement sur le fonds que l'acheteur exploite, ce dernier s'engage à informer et à justifier de la situation juridique des matériels vendus. 2.5 L'acheteur est autorisé à revendre les produits livrés par notre société dans le cadre de l'exploitation normale de son activité. Toutefois, il perdra cette faculté en cas de cessation des paiements ou de non-paiement du prix à échéance. 2.6 Le défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue entraînera la suspension des livraisons par nous-mêmes et l'exigibilité immédiate de toute autre somme restant due, en raison de cette commande ou d'autres commandes livrées ou en cours de livraison. L'ensemble des frais extrajudiciaires ou judiciaires de recouvrement est à la charge exclusive de l'acheteur, outre les intérêts légaux. 2.7 La reprise par notre société des articles revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de course de l'indisponibilité des matériels concernés. En conséquence, l'acheteur versera à notre société, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à 30% du prix H.T. convenu des produits non payés. Si la résiliation du contrat rend notre société déitrice d'un acompte préalablement reçu par l'acheteur, notre société sera en droit de procéder à la compensation de cette dette avec la créance née de l'application de la clause pénale ci-dessus stipulée.

**ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE** Toutes contestations découlant de la conclusion et de l'exécution des contrats passés entre notre société et ses clients seront portés devant le tribunal de Commerce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

**ARTICLE 4 – COMMANDE** 4.1 Acceptation : La passation et/ou la confirmation par écrit (notamment par fax, e-mail) de la commande à notre société emporte l'adhésion sans réserve du client à nos C.G.V. sauf conditions particulières expressément consenties par écrit à ce dernier. 4.2 Annulation – Modification. Le contrat étant formé par l'acceptation donnée par notre société conformément à l'article 4.1, toute demande d'annulation de la commande et/ou de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client, ne pourra être prise en compte par notre société que dans les conditions suivantes : Être faite par écrit et notamment par fax ou e-mail, être parvenue à notre société au plus tard dans la journée de réception par notre société de la commande initiale du client, en tout état de cause, cette demande ne pourra être retenue si elle parvient à notre société après le lancement de la fabrication ou après remise au transporteur des produits initialement commandés. Quand bien même, la procédure ci-dessus décrite sera respectée, notre société se réserve la faculté de refuser toute modification de commande dès lors qu'elle justifie d'un juste motif.

**ARTICLE 5 – DÉLIVRANCE – LIVRAISON** 5.1 La livraison est réputée effectuée dès la sortie des produits du dépôt de notre société. 5.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. 5.3 Toutefois, notre société s'efforce de respecter les délais indiqués lors de la passation et/ou la confirmation de la commande. Tout dépassement des délais de livraison ne pourra donner lieu au versement par notre société au client concerné, de pénalités et/ou dommages et intérêts. 5.4 Tout retard par rapport aux délais de livraison initialement prévus ne saurait justifier une réalisation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société. Les délais sont suspendus dans les cas énoncés à l'article 12 ci-après.

**ARTICLE 6 – TRANSFERT DES RISQUES** Les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès la livraison des marchandises de l'acheteur lorsque notre société effectue le transport des produits commandés par ses propres moyens ou au transporteur lorsque la livraison des produits est effectuée par ce dernier. L'acheteur devra en assurer à ses risques et périls, et à ses frais la conservation, l'entretien et l'utilisation. Il sera responsable des dommages causés par les produits dès la livraison.

**ARTICLE 7 – TRANSPORT** En cas d'avaries et/ou de manquants des produits livrés par un transporteur, le client devra effectuer toutes réserves auprès de ce dernier, et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte judiciaire auprès de ce transporteur dans les 3 jours de la réception.

**ARTICLE 8 – RÉCEPTION DES PRODUITS** 8.1 Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis à vis du transporteur telles que décrites à l'article 7, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, notamment par télécopie ou e-mail. Compte tenu de la nature des produits, cette réclamation devra s'effectuer dans les 3 jours avant la réception des produits par le client. 8.2 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. 8.3 L'acheteur devra laisser toutes facilités à notre société pour effectuer ou faire effectuer toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires. Seule notre société ou toute personne dûment mandatée par celle-ci pourra effectuer ces contrôles et vérifications. 8.4 Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit de la direction de notre société obtenue notamment par télécopie. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent ou de manquants est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. 8.5 Lorsqu'après le contrôle tel que décrit à l'article 8.3., un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société, que le remplacement des produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. 8.6 La réception sans réserve des produits commandés par le client libère le vendeur de son obligation de livraison telle que décrite dans l'article 5. 8.7 Toute réclamation effectuée par l'acheteur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

**ARTICLE 9 – GARANTIE DES VICES CACHÉS** 9.1 Notre société garantit ses produits conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil. A la réception de la marchandise, le destinataire doit immédiatement la contrôler, aussi bien en qualité qu'en quantité. Les défauts et détériorations des produits livrés survenus à la suite d'une utilisation anormale non conforme à leur destination, à un accident ou une modification du produit par l'acheteur, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société. 9.2 La garantie ne jouera pas en cas de vice apparent des produits livrés, dont la garantie est décrite par l'article 8. 9.3 Au titre de la garantie des vices cachés, le vendeur ne sera tenu que du remplacement sans frais des produits visés sans que l'acheteur puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts à l'encontre de notre société.

**ARTICLE 10 – PRIX** Nos prix s'entendent h.t. au conditionnement (conditionnements au kg, au litre, au m<sup>2</sup>, au carton, au rouleau, à la pièce). Sauf stipulation contraire expresse, le prix figurant dans nos tarifs sont donnés sans engagement de durée et à titre indicatif. Les prix des articles vendus par notre société sont ceux en vigueur au jour de la commande. Notre société se réserve le droit de réviser ses prix, notamment si les conditions de main-d'œuvre, matières ou de transport venaient à être modifiées. Sauf stipulation contraire expresse, les prix de notre société s'entendent toujours pour produits vendus et agréés au départ de ses entrepôts, franco de port avec un minimum de commande de **1.000 € ht** pour les accessoires, de **3.000 € ht** pour les rouleaux sur mandrins de 1,80 m et de **5.000 € ht** pour les rouleaux sur mandrins de 3,00 m net de remise ; pour commande inférieure, port réel facturé, ceci pour l'ensemble des produits. **Toute commande comportant de l'isolant entraîne des frais de port.** Le franco de port s'entend pour la France métropolitaine.

**ARTICLE 11 – MODALITÉS DE PAIEMENT** 11.1 Sauf convention contraire écrite conclue entre l'acquéreur et notre société, le paiement des produits s'effectue, au siège de la société selon les modalités suivantes : au comptant par chèque au jour de la livraison. Par LCR magnétique présentée directement à 30 JFDM pour les factures des clients en compte. Par virement Swift sur facture pro forma pour l'export. 11.2 Suspension En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à l'échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir. 11.3 Paiement comptant Dans l'éventualité où les renseignements commerciaux pris par notre société feraient apparaître une solvabilité douteuse du client et/ou le client fournirait à notre société de fausses informations concernant notamment sa réputation, sa solvabilité, sa structure juridique et/ou commerciale, notre société se réserve la faculté de demander au client un paiement comptant pour toutes les commandes passées par le client et de n'accorder aucune remise et/ou ristourne, sauf pour ce dernier à fournir des garanties suffisantes telles qu'une caution bancaire. Dans ce cas, notre société établira une facture pro forma et l'enverra au client, afin que le client puisse faire directement un virement de compte à compte. Dès que notre compte bancaire sera crédité, la fabrication et/ou la livraison sera effectuée. En cas de refus par le client du paiement comptant sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier à notre société, celle-ci pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer les produits concernés sans que le client puisse arguer d'un refus de vente ou prétendre à une quelconque indemnité. 11.4 Refus de commande Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir respecté l'échéance de paiement convenue pour la (les) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer les produits concernés sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité. 11.5 Non-paiement Par non-paiement au sens des présentes C.G.V., il faut entendre toute somme non encaissée à la date d'échéance prévue par l'article 11.2. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu de plein droit au paiement par le client de pénalités, conformément à l'article 33 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 modifiée par la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992. Ces pénalités sont fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. D'une manière générale, le montant minimal de la pénalité encourue par le client est fixé à 25€. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le Président du Tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière et définitive d'un montant de 80€. En cas de litige entre notre société et le client sur une (ou plusieurs) ligne(s) de la facture reçue par ce dernier, le client devra régler à échéance dans leur intégralité le montant des sommes non litigieuses. Dans le cas contraire, les pénalités stipulées au présent article seront automatiquement appliquées. L'ensemble des frais judiciaires ou extrajudiciaires, nécessaire à l'application de ces pénalités, est à la charge exclusive de l'acquéreur.

**ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE** Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de la société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les attentats, les arrêts de production, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les ruptures de stock. Dans de telles conditions, notre société préviendra l'acheteur par écrit dans les 10 J de la date de survenance des événements, le contrat liant la société et l'acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'enlèvement venait à durer plus de 15 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

**ARTICLE 13 – ÉLECTION DE DOMICILE** Notre société élit domicile au lieu de son siège social.

**ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE** 14.1 Sauf dérogation expresse écrite accordée par notre société au client, la loi applicable aux relations contractuelles entre notre société et le client est la loi française. 14.2 Néanmoins, ce droit ne sera applicable à ces relations qu'au-delà de ce qui n'a pas été prévu par les présentes Conditions Générales de Vente.



## EPDM AQUITAINE

5 Allée Félix Nadar | 33700 MERIGNAC  
05 56 02 76 39 | [contact@epdm-aquitaine.com](mailto:contact@epdm-aquitaine.com)

[www.epdm-aquitaine.com](http://www.epdm-aquitaine.com)



**Firestone**  
Firestone Building Products